

Communiqué de presse
10 Mars 2020

Coronavirus : Mesures supplémentaires prises lors du Conseil National de Sécurité

Lors du Conseil National de Sécurité de ce mardi 10 mars, le Conseil national de sécurité élargi aux Ministres-présidents a décidé de prendre des **mesures supplémentaires** concernant la gestion de la propagation du Covid-19 en Belgique. Pour précision, nous restons en phase 2 renforcée par de nouvelles mesures. Il s'agit de **mesures de « distanciation sociale »** qui visent à limiter le contact entre les personnes potentiellement porteuses du virus.

Les décisions politiques prises lors de ce Conseil national de sécurité découlent des recommandations effectuées par les experts du Risk Assessment Group et du Risk Management Group (RMG).

Ces recommandations sont **valables à partir d'aujourd'hui jusqu'à la fin du mois de mars**. Par ailleurs, la situation continuera d'être évaluée au jour le jour et pourra être adaptée en fonction de son évolution. L'opérationnalité de celles-ci dépendra des pouvoirs compétents, à savoir les bourgmestres, les gouverneurs et le Ministre-Président pour la Région de Bruxelles-Capitale. Le Ministre de l'Intérieur rencontrera aujourd'hui les gouverneurs à 19h en présence du SPF Santé publique et du directeur du RMG.

- Concernant les écoles :

- Il n'est pas conseillé de fermer les écoles, des mesures ayant été mises en place pour l'écartement des personnes potentiellement touchées. En effet, dès l'apparition de symptômes, il est recommandé de rester à la maison.
- Les fêtes scolaires et journées de visite dans des institutions où sont présents des groupes fragilisés sont quant à elles déconseillées.
- Concernant les voyages scolaires d'une durée de plusieurs jours, les pouvoirs organisateurs doivent consulter fréquemment les recommandations des Affaires étrangères qui sont régulièrement mises à jour.
- D'une manière générale, il est recommandé pour le moment de différer les voyages scolaires d'une durée de plusieurs jours, la situation sanitaire sur place étant susceptible d'évoluer.
- Les excursions scolaires d'une journée peuvent avoir lieu et certainement si celles qui ont lieu en plein air.

- Concernant les grands événements publics :

- Recommandation d'interdire les événements de 1.000 personnes en intérieur. Les bourgmestres, gouverneurs et le Ministre-Président pour la Région de Bruxelles-Capitale prennent les mesures nécessaires à cet égard.
- Il est déconseillé aux personnes à risques d'assister aux événements publics, y compris à l'extérieur.

- Concernant le travail :

- Le travail doit se poursuivre mais le télétravail est encouragé ainsi que la flexibilité sur le temps

de travail. Ces mesures permettent également d'éviter que les transports en commun ne soient surchargés aux heures de pointe.

- Il est proposé d'organiser des téléconférences et d'annuler les réunions qui ne sont pas indispensables.

- Concernant la mobilité

- Les transports publics peuvent toujours être empruntés.

De manière générale, les mesures d'hygiène de base restent d'actualité, à savoir le fait de se laver les mains avec du savon, tousser et éternuer dans son coude et éviter les contacts rapprochés. Nous rappelons a fortiori l'application de ces principes de précaution élémentaires pour les personnes les plus fragilisées de notre société.

URL source: <https://premier.wilmes-ii.archive.belgium.be/fr/Coronavirus-Mesures-supplementaires-prises-lors-du-Conseil-National-de-Securite>